

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 18/050 AC
DU 8 MARS 2018 PORTANT DESIGNATION DE REPRESENTANTS
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES**

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 18 janvier 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur et notamment les articles 40 - alinéa 2 et 68,
- VU** la délibération n° 18/050 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2018 portant désignations et modifications des représentants de l'Assemblée de Corse à divers organismes,
- SUR** proposition des groupes politiques,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE Mme en remplacement de Mme Marie SIMEONI pour siéger comme suppléante au sein du Conseil Départemental de l'Education National de la Haute-Corse (CDEN 2B).

ARTICLE 2 :

MODIFIE en conséquence la délibération n° 18/050 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2018 portant désignations et modifications des représentants de l'Assemblée de Corse à divers organismes.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI